

**BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL**

*A envoyer obligatoirement et au plus tard 20 jours avant le début de la date de formation par mail à [secretariat.cepi@gmail.com](mailto:secretariat.cepi@gmail.com) Vous recevrez un courrier de confirmation dès réception de votre bulletin.*

Intitulé de la session :

Dates de la session :

Lieu de la session :

---

Nom de votre établissement :

Adresse :

Nom de la tutelle :

Prise en charge des frais pédagogiques :

Etablissement

FORMIRIS

AKTO (Le CEP-I ne fait pas de subrogation)

Autres

---

Informations stagiaire :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Matière enseignée :

Email personnel :

(Afin de vous transmettre toutes les informations sur la formation)

Email professionnel :

Numéro de téléphone mobile :

Contact administratif :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur

Fait à :

Le :

Signature du stagiaire

Signature du chef d'établissement

Les formations sont pensées en cohérence du début à la fin. Pour en profiter pleinement et ne pas gêner le fonctionnement du groupe, il est indispensable que le stagiaire soit présent du début à la fin, y compris en fin de journée, jusqu'à 17h les jours intermédiaires.

Les données personnelles que vous nous fournissez, nécessaires pour traiter votre demande, sont destinées à des fins d'exploitation internes et/ou externe, ou de promotion des activités du CEP-I. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation à ces informations. Sauf opposition de votre part, ces informations pourront être Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à l'adresse suivante : CEP-I 14, Rue d'Assas 75006 Paris

**TOUT DESISTEMENT A MOINS DE 15 JOURS DE LA SESSION FERA L'OBJET DE PENALITES**

### IMPORTANT

Si un(e) collaborateur (trice) est en situation de handicap, merci de compléter les éléments ci-dessous afin que nous puissions organiser les meilleures conditions d'accès et de suivi de la formation.

#### Identité

Nom- Prénom

---

Formation :

---

Tél \_\_\_\_\_ Portable

---

E-mail

---



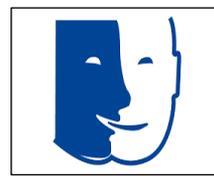
Moteur



Visuel



Auditif



Mental

## Analyse du besoin et de faisabilité pour l'accès à la formation

L'organisme peut-il adapter sa prestation selon le type de handicap ?			
Types d'aménagements	Oui	Non	Si oui, quelle(s) solution(s) apporter :

### Conclusion

 Admission en formation

 Réorientation vers : -----

contact :

Tel :

Mail :

## Mentions légales

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour traiter votre demande. Le CEP-I s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite Loi Informatique et Libertés) et en Europe (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « RGPD »), à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des personnes bénéficiant des services et/ou produits CEP-I, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

Le CEP-I prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'exactitude et de la pertinence des données personnelles au regard des finalités pour lesquelles elle les traite, conformément au Règlement européen sur la protection des données précité. Le CEP-I ne conserve pas vos données à caractère personnel au-delà de la durée nécessaire pour atteindre la finalité du traitement, tout en respectant les limites légales et réglementaires applicables ou une autre durée compte tenu des contraintes opérationnelles telle qu'un management efficace de la relation avec les clients et/ou les stagiaires et les réponses aux demandes en justice ou des autorités de contrôle dont Le CEP-I dépend.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des utilisateurs,
- droit d'effacement des données des utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD),
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD),
- droit à la limitation du traitement des données des utilisateurs (article 18 RGPD),
- droit d'opposition au traitement des données des utilisateurs (article 21 RGPD),

droit à la portabilité des données que les utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Si vous souhaitez savoir comment le CEP-I utilise vos données personnelles, demander à les rectifier ou s'opposer à leur traitement, vous pouvez contacter le CEP-I par écrit à l'adresse suivante : 14, rue d'Assas 75006 Paris, ou par mail à [secretariat.cepi@gmail.com](mailto:secretariat.cepi@gmail.com). Dans ce cas, vous devez indiquer les données personnelles que vous souhaitez voir corriger, mettre à jour ou supprimer, en vous identifiant de manière précise avec une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Les demandes de suppression de vos données personnelles seront soumises aux obligations qui sont imposées au CEP-I par la loi, notamment en matière de conservation ou d'archivage des documents.

Le CEP-I répond à la personne ayant fait l'usage d'un des droits susvisés dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut néanmoins être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans cette hypothèse, le CEP-I informera la personne concernée de cette prolongation dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Lorsque la personne concernée formule sa demande sous une forme électronique, les informations sont fournies par voie électronique lorsque cela est possible et à moins qu'elle ne demande qu'il en soit autrement.

En cas de refus du responsable du traitement de donner suite à la demande d'information formulée par la personne concernée, ce dernier précise les motifs de ce refus. La personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de l'autorité de contrôle de l'Etat membre de l'Union européenne dans lequel elle réside et de former un recours juridictionnel.